

# Notre équipe

Notre équipe dépend du Centre hospitalier départemental de Bischwiller

## Horaires et contacts

Vous pouvez nous contacter par téléphone du lundi au vendredi de 8 h à 17 h ou laisser un message.

Téléphone fixe : 03 88 80 22 15

Téléphone portable : 06 86 42 63 24

Téléphone psychologues : 06 30 65 99 33

Fax : 03 88 80 21 75

E-mail : [emspg@ch-bischwiller.fr](mailto:emspg@ch-bischwiller.fr)

## Membres de l'équipe

Médecin responsable : Dr Delphine BETRO

Médecin : Dr Mickaël CHARPENTIER

Infirmière : Mme Anne BELLER – Mme Cynthia LUDWIG

Psychologues : Mme Christelle ZIMMER – Mme Camille MITA

Diététicienne : Mme Béatrice KOULLEN

Assistante sociale : Mme Célia SOYDINC

Secrétariat : Mme Vanessa WURTZ



# ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS GÉRIATRIQUES

Plaquette d'information à l'attention des professionnels



Les locaux de l'équipe mobile de soins palliatifs gériatriques se trouvent au rez-de-chaussée du Pôle d'activités médicales gériatriques  
17 route de Strasbourg à Bischwiller

# PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS GÉRIATRIQUES

## MODALITÉS D'INTERVENTION

L'équipe mobile de soins palliatifs gériatriques du CHDB :

- ⇒ est une équipe pluridisciplinaire,
- ⇒ s'adresse aux patients de plus de 60 ans, à leur entourage et aux professionnels,
- ⇒ se déplace à domicile, dans les structures hospitalières, dans les institutions gériatriques du nord du Bas-Rhin.



Elle propose :

- ⇒ Des outils d'évaluation.
- ⇒ Des conseils médicaux et infirmiers en soins palliatifs.
- ⇒ Une écoute et un soutien aux patients et aux familles.
- ⇒ Une aide à la réflexion et aux décisions éthiques.
- ⇒ Une aide à la prise en charge diététique.
- ⇒ Une aide aux démarches sociales et administratives.
- ⇒ Une aide au retour et au maintien à domicile.
- ⇒ La présence de bénévoles formés à l'accompagnement.
- ⇒ Un soutien, individuel ou en équipe, des soignants.
- ⇒ Un suivi de deuil.
- ⇒ Des formations en soins palliatifs.

L'équipe mobile de soins palliatifs gériatriques intervient :

- ⇒ en collaboration avec les équipes référentes sans se substituer à elles,
- ⇒ sans frais pour le patient,
- ⇒ à la demande du patient, de ses proches ou de tout professionnel,
- ⇒ avec l'accord du médecin traitant qui reste toujours le médecin prescripteur.

Elle fait partie du **Réseau Alsacien de Soins Palliatifs** ([www.soinspalliatifs-alsace.fr](http://www.soinspalliatifs-alsace.fr)).



### Cadre légal :

- Loi n° 99-477 du 9 juin 1999 visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs.
- Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- Loi Léonetti du 22 avril 2005 relative aux droits des patients en fin de vie.
- Circulaire DHOS/O2 n° 2008-99 du 25 mars 2008 relative à l'organisation des soins palliatifs.
- Instruction n° DGOS/R4/DGCS/2010 /275 du 15 juillet 2010 relative aux modalités d'intervention des équipes mobiles de soins palliatifs dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Loi Claeys-Léonetti du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.